



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit: NutriSphere-N pour engrais azotés liquide

Solution de copolymère maléique-itaconique, sel de calcium, CAS N°877469-38-0, (40%)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Additif agronomique pour engrais liquide azotés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Verdesian Life Sciences Europe Limited No. 08418325.

Adresse: 7 Rotherbrook Court, Bedford Road, Petersfield

Hampshire, GU32 3QG UK.

Téléphone: +44 (0)1730 720 100

Site: <http://www.VLSci.com>Messagerie: admin@vlsci.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33.145.425.959**Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>**Autres numéros d'appel d'urgence**

En cas d'urgence, appelez le centre anti-poison le plus proche.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations:**

Corrosion cutanée / lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H314)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B (H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage**Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations:**

Identificateur de produit: Solution aqueuse de copolymère maléique-itaconique, sel de calcium, CAS N°877469-38-0, (40%)

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: DANGER

Mention de danger:	H314	Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence:	P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux agréé, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Étiquetage additionnel :	Aucun	



2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) selon les critères de l'article 57 et conformément à l'article 59 de REACH, Règlement (CE) N°1907/2006 à une concentration individuelle supérieure à 0.1%. – liste des substances SVHC publiée par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) : (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>)

La substance présente dans ce mélange n'a pas été évaluée pour les caractéristiques PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable (mélange).

3.2. Mélanges

Solution aqueuse de copolymère maléique-itaconique, sel de calcium

Composition:

INDEX	N° CAS	N° CE	Nom	Pictogrammes	Mention de danger H	Teneur en % m/m
-	877469-38-0	-	Copolymère maléique-itaconique, sel de calcium	-	-	40%
607-095-00-3	110-16-7	203-742-5	Acide maléique	GHS 07	H302 H315 H317 (C ≥ 0.1%) H319 H335	0.1 ≤ x % < 1

Informations sur les composants:

Contient 55% d'eau.

Autres données:

Aucune donnée.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Transporter la victime à l'air libre et la garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées.

En cas de contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion:

Ne rien faire ingérer. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Garder la victime au repos. Si vous êtes conscient, donnez immédiatement un demi-litre d'eau à boire et consulter un médecin. rien faire ingérer.

Si la quantité ingérée est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation:

Il peut y avoir une irritation de la gorge avec une sensation d'oppression dans la poitrine.

Contact avec la peau:

Provoque de graves brûlures de la peau.

Contact avec les yeux:

Provoque des lésions oculaires.

**Ingestion:**

Provoque douleur et rougeur de la bouche et de la gorge et irritation du tractus gastro-intestinal. La nausée et le pain d'estomac peuvent se produire. Il peut y avoir des vomissements.

Retardé / effets immédiats:

Des effets immédiats peuvent être attendus après une exposition à court terme

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Traitement spécifique et immédiat:**

Traitement symptomatique.

Information pour le médecin:

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peuvent se former:

- Oxydes de carbone (CO_x)
- Oxydes d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une grande quantité, évacuer tout le personnel et n'autoriser l'accès qu'à des opérateurs entraînés et équipés d'appareil de respiration autonome.

Assurer une ventilation adéquate.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13.



SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger du gel.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine.
- Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Aucune limite d'exposition connue pour ce mélange ou les substances qui le composent.

Valeurs limites biologiques:

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL):

Aucune donnée n'est disponible.

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.



En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante ou en cas d'émission de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié :

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387.

- Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État Physique:	Liquide
Odeur:	Caractéristiques
Couleur:	Jaune clair - brun

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH (solution aqueuse):	1.0 -2.0.
Point de fusion:	Non déterminé
Point de congélation:	-3.88°C
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair:	Aucun
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité:	Non inflammable (d'après la composition)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non déterminées
Limites supérieures/inférieures d'explosivité:	Non déterminées
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé
Densité:	1.1 -1.4g/m
Solubilité dans l'eau:	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminée
Température de décomposition:	Non déterminée
Viscosité :	<50cP
Propriétés explosives:	Non explosif (d'après la composition)
Propriétés comburantes:	Non comburant (d'après la composition)

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

L'exposition à un pH excessivement élevé peut entraîner une évolution du gaz ammoniac. Peut réagir avec les métaux pour dégager de l'hydrogène, de la chaleur et / ou de la vapeur. Peut réagir avec les bases et les oxydes métalliques avec une forte évolution de la chaleur et / ou de la vapeur. Peut réagir avec les carbonates pour dégager des dioxydes de carbone, de la chaleur et / ou de la vapeur.

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts, agents réducteurs forts, matières incompatibles avec l'eau, matières incompatibles avec les sels de calcium, matières incompatibles avec les carboxylates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former:

- Oxydes de carbone (COx)

- Oxydes d'azote (NOx)



SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les tests ont été conduits sur NutriSphere-N pour engrais azotés granulés.

Toxicité aiguë:

Toxicité orale: OCDE N°423, rat: non classé (DL₅₀ > 2 000 mg/kg p.c.).

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Corrosion cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisant cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune donnée n'est disponible.

Cancérogénicité:

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Aucune donnée n'est disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration:

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

Absence de données spécifiques

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

La classification de la peau corrosive 1 et des dommages oculaires 1 est basée sur le pH ≤ 2. Le produit a été classé sur la base de la procédure de calcul du règlement CLP.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Les données écologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Sur la base de la procédure de calcul du règlement CLP, aucune classification écologique n'est requise.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et tPtB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.



SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets:

Éliminer conformément à la législation en vigueur, de préférence par un collecteur ou une société agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU:	UN1760
Classe:	8
Nom d'expédition:	Liquide corrosif n.o.s (Copolymère maléique- itaconique, sel de calcium)
Groupe d'emballage:	III
Polluant marin:	Non
Autres informations utiles:	Aucune précaution particulière.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2:

Les réglementations suivantes ont été prises en compte:

- Règlement (CE) N°1272/2008 et ses modificatifs

Informations relatives à l'emballage:

Aucune donnée n'est disponible.

Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:

N° TMP	Libellé
RA 44	Affections cutanées et muqueuses professionnelles de mécanisme allergique.

Nomenclature des installations classées (Version 35 (Décembre 2014)):

Aucun code ICPE applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases H et des phrases R mentionnées à la section 3:

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des graves lésions des yeux

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.



VERDESIAN

Fiche de Données de Sécurité (Rèlements (CE) N°1907/2006 – N°453/2010)
Produit: NutriSphere-N pour engrais azotés liquide

Date de creation: 23/01/2018
Date de revision:
Version No.1

Révision:

Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.
Cette version remplace toutes les versions précédentes.